Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 022-212203608-20260331-DB_2026_051-DE

COMMUNE DE TRÉGUEUX
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 31 MARS 2026

L'an deux mille vingt six, le **trente et un mars** à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie (salle du conseil), en séance ordinaire sous la présidence de Madame Sandra LE MEUR, Maire.

Membres Présents :
Mme Sandra LE MEUR, M. Roland RAOULT, Mme Isabelle LE GALL, M. Philippe BAPTISTA SOARES, Mme Vanessa RIVET, M. Jean-Yves THOMAS, Mme Martine HERNOT, M. Patrick ALLAND, M. André NAVINER, Mme Catherine MICHEL, M. Pascal HERVÉ, Mme Françoise EUGENI, M. Fabrice LEMERCIER, Mme Claudia VADUVA, M. Olivier BERNA, Mme Isabelle HERVÉ, Mme Myriam GALAN, Mme Julie LEMAITRE, M. Franck LUCAS, M. Erwan LACHIVER, M. Jérôme RÉLO, M. Ludovic MICHEL, Mme Marie-Odile SCOUPE, Mme Solenn INIZAN, Mme Valérie RENAULT, Mme Jennifer MONTIS, M. Axel LE CARDINAL

Membres absents excusés ayant donné procuration :

Mme Cristina FEUNTEUN	a donné procuration à	M. Philippe BAPTISTA SOARES
M. Alain RAULT	a donné procuration à	M. Pascal HERVÉ

Secrétaire de séance : Mme Julie LEMAITRE

Assistaient également : Mme RAPENDY Laurence (DGS) et M. TOUBOULIC Thomas (DGAS)

DÉLIBÉRATION N° 2026-051
Rapporteur : Sandra LE MEUR, Maire

OBJET : ADMINISTRATION GÉNÉRALE – CONSTITUTION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

L'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales permet au Conseil Municipal de constituer des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil, soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, DÉCIDE par un vote à main levée, de constituer les commissions permanentes suivantes :

- **Urbanisme et Aménagement raisonné du Territoire, Vie économique,**
- **Développement Durable et Cadre de vie, Plan Climat et Énergies,**
- **Travaux, Voirie, Sécurité,**
- **Finances, administration générale,**
- **Vie associative et Sportive,**
- **Prévention santé, Action sociale et solidarités**
- **Enfance, Jeunesse, Éducation,**
- **Action culturelle,**

Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 022-212203608-20260331-DB_2026_051-DE

- **Ressources Humaines,**
- **Communication et évènementiel,**
- **Informatique et équipements connectés,**
- **Commission des marchés,**
- **Commission accessibilité.**

Il est également proposé de désigner les membres des commissions. Le vote se fait à bulletin secret, sauf si à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de procéder au vote à main levée.

Par ailleurs, et pour information, Madame le Maire nommera, par arrêté, les représentants au Comité Social Territorial, les membres extérieurs de la commission communale d'accessibilité.

À l'unanimité, le Conseil Municipal ADOPTE le tableau des commissions municipales, ci-joint, en annexe.

A Trégueux, le 03 avril 2026

La secrétaire de séance,

Mme Julie LEMAITRE

Le Maire,

Mme Sandra LE MEUR